

1911. . . . .	8,621,431 25
1912 (jusqu'au 10 mars 1913).. . .	8,525,253 42
1913 (voté) . . . . .	22,303,751 40

Je serais curieux de savoir ce que nos adversaires peuvent bien trouver à redire à cette augmentation considérable des dépenses de l'un des services publics, à ces dépenses qui excèdent en aussi forte proportion celles qu'ils dénonçaient autrefois. Mais ce n'est pas tout; les dépenses à compte du capital du ministère des Travaux publics accusent aussi une forte augmentation, ainsi qu'on peut s'en convaincre par les données suivantes:

1905. . . . .	\$1,642,042 15
1906 . . . . .	2,359,528 50
1907 . . . . .	1,797,871 16
1908 . . . . .	2,969,049 08
1909 . . . . .	2,832,295 29
1910 . . . . .	4,514,605 59
1911 . . . . .	3,742,717 44
1912 (prévision) . . . . .	6,753,000 00
1913 (voté) . . . . .	10,210,512 91

Ainsi, les dépenses à compte du capital et du revenu faites par le ministère des Travaux publics se sont très considérablement accrues au cours de la première session parlementaire du Gouvernement actuel. Ces dépenses excèdent de beaucoup celles des années précédentes. Si ces dernières méritaient d'être dénoncées, comment le Gouvernement actuel s'y prendrait-il pour justifier celles qu'il projette de faire au cours de l'exercice 1912-13?

D'autre part, les dépenses du ministère de la Milice ne laissent pas, elles aussi, de s'accroître d'une façon très sensible. Voici un état des dépenses de ce ministère depuis 1905:

Dépenses de la Milice imputables sur le revenu et sur le capital:	
1905. . . . .	\$3,950,664 75
1906. . . . .	5,594,000 27
1907. . . . .	4,322,320 74
1908. . . . .	7,796,087 65
1909 . . . . .	6,464,736 33
1910. . . . .	6,979,926 51
1911. . . . .	6,868,651 29
1912 (jusqu'au 10 mars 1913).. . .	6,040,111 99
1913 (voté) . . . . .	8,874,797 00

La somme votée pour 1913 se chiffre donc à tout près de \$9,000,000. Nombreux sont les ministériels d'aujourd'hui qui, lorsqu'ils siègent du côté de l'opposition, dénonçaient le Gouvernement à cause des dépenses relatives au service de la milice. On peut à bon droit se demander ce qu'ils auront à dire à leurs commettants lorsqu'ils se verront obligés de défendre cette augmentation considérable de la dépense.

De son côté, le ministère des Postes se propose évidemment de ne pas se laisser distancer sous le rapport de la dépense, car les données de deux exercices accusent l'augmentation qui suit:

Ministère des Postes.	
Dépense autorisée en 1911-1912 et 1912-1913.	
1911-1912. . . . .	\$ 8,670,830 75
1912-1913. . . . .	10,596,287 91

Augmentation de 1913 sur  
1912. . . . . \$ 1,925,000 00

Soit, en réalité, une augmentation de deux millions. Voilà, pour parler comme fait souvent le ministre du Commerce, un ministère qui va bien!

J'aimerais maintenant à faire quelques observations sur des dépenses d'une autre nature que le Gouvernement a fait autoriser à la présente session soit au moyen de lois, soit de quelque autre manière. Je veux parler des subventions aux provinces du Manitoba et de l'île du Prince-Edouard, de la subvention accordée au chemin de fer de la province d'Ontario, des sommes votées pour l'amélioration des grandes routes, ainsi que des sommes attribuées aux provinces pour venir en aide à l'agriculture. Ces dépenses, je ne les réprouve pas toutes sans restriction. Je dis que l'on n'aurait pas dû s'aventurer en une voie pareille sans avoir les motifs les plus impérieux, non plus qu'avant d'avoir formulé et établi d'une manière définitive le principe d'après lequel la dépense devra être faite. Certaines des dépenses arrêtées par le Gouvernement au cours de la présente session comportent un réel danger pour les finances du pays. Le Gouvernement réussira peut-être à se protéger à l'avenir, peut-être sera-t-il assez heureux pour se tirer de la vilaine position qu'il se crée, mais il n'en est pas moins vrai que jamais, depuis l'établissement de la Confédération, on ne connut de lois plus propres à embarrasser les relations entre les diverses provinces et le Gouvernement fédéral, à rendre les provinces plus jalouses les unes des autres et à compromettre la situation financière du pays que certaines de celles que le Gouvernement a fait voter et que je viens de mentionner.

Prenez la dépense relative aux grandes routes. Appuyer ce projet, c'était se créer de la popularité. A la dernière élection, on l'a fait miroiter aux yeux du peuple. Dans la Nouvelle-Ecosse, on disait aux gens que la province recevrait \$10,000,000 pour améliorer ses routes, et on leur demandait: Que préférez-vous: deux ou trois "Niobés" ou un million de dollars?

Nombreux furent ceux, j'imagine, qui optèrent pour le million; mais celui-ci se fait encore attendre, et je ne crains pas d'affirmer que jamais la Nouvelle-Ecosse n'en verra la couleur.

Quand le projet eut été soumis à la Chambre, j'énonçai l'avis qu'il fallait réfléchir, se consulter et entamer des pourparlers avant de légiférer. Jamais le Parlement ne fut saisi d'un projet de loi d'une nature aussi injustifiable, et en le déposant, le Gouverne-